

## À L'INTENTION DES PRODUCTEURS ET DES TRAVAILLEURS AGRICOLES

### LORS DU TRAVAIL À L'EXTÉRIEUR, PRÉVENONS LES ACCIDENTS LIÉS À LA FOUDRE!

**LA FOUDRE** représente un danger réel pour les personnes qui travaillent à l'extérieur. Ce phénomène tue entre deux et trois personnes chaque année au pays et en blesse 180 autres (Environnement Canada, 2021). Or, il est possible d'éviter ces accidents grâce à une préparation adéquate et à différentes mesures de prévention.

**LES TRAVAILLEURS** doivent connaître les dangers et les mesures permettant d'éviter de se mettre dans des situations à risques, tout comme les moyens de se protéger lors de l'imminence d'un orage.

**LES EMPLOYEURS** ont la responsabilité d'informer et de former leurs travailleurs sur les dangers liés à la foudre, de mettre en place des mesures pour prévenir de telles situations, d'alerter leurs travailleurs si un orage est annoncé et de faciliter leur évacuation en lieu sûr.



**agricarières**  
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la  
production agricole



**POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR**

**L'Union des producteurs agricoles**

## PRÉVENIR LES SITUATIONS D'URGENCE EN CAS D'ORAGE



- Surveiller les conditions météorologiques et observer les signes annonciateurs d'un orage.
- Élaborer une procédure d'évacuation des champs en cas d'orage, incluant l'identification des lieux sûrs et des abris, et en informer les travailleurs.
- Élaborer un protocole de communication pour permettre aux équipes distancées de communiquer entre elles pour s'avertir et en informer les travailleurs.
- Former les travailleurs sur les dangers d'être frappés par la foudre en cas d'orage.

## SIGNES ANNONCIATEURS D'UN ORAGE



- Accumulation de nuages et nuages de plus en plus sombres (base foncée).
- Changement dans le vent (arrivée d'un vent frais) et de la température.
- Les prévisions météorologiques mentionnent une veille d'orage ou une alerte d'orage violent.

## SE PROTÉGER EN CAS D'ORAGE



- Dès que l'orage s'annonce, trouver un abri sûr, comme un véhicule à carrosserie en acier avec cabine, un bâtiment entièrement fermé (comprenant câblage et plomberie) ou, à défaut, se réfugier dans une grotte, une crevasse ou sous une falaise.
- S'éloigner de toute structure en hauteur, comme un poteau, un mât, une grue ou une autre structure métallique.
- En forêt, s'abriter sous une végétation dense formée de buissons ou de petits arbres.
- Ne jamais rester sous un arbre isolé, le long d'une clairière déboisée, dans une éclaircie ou sur le sommet d'une colline.
- Évitez de toucher toute surface métallique conductrice d'électricité, notamment à l'intérieur ou à l'extérieur d'un véhicule, ou s'en éloigner. N'utilisez que des appareils à pile.
- Si la foudre éclate avant d'avoir eu le temps de se mettre à l'abri, s'accroupir, le front sur les genoux, en s'assurant que les mains et les vêtements ne touchent pas le sol. Ne pas s'allonger sur le sol, car cela augmenterait les contacts avec les charges conduites par la terre humide.
- Rester à l'abri 30 minutes après le dernier coup de tonnerre.

## TEMPS DE RÉACTION



- Le tonnerre peut être entendu à plus de 20 km d'un éclair et peut être un bon indicateur de la proximité de la foudre : un son sec est synonyme de proximité alors qu'un grondement signifie que la foudre est plus loin.
- Un éclair peut frapper jusqu'à 16 km du nuage.
- Si 30 secondes ou moins s'écoulent entre l'éclair et le tonnerre, chercher un abri fermé.
- Si moins de 5 secondes d'écoulent entre l'éclair et le tonnerre, s'abriter immédiatement.

## PREMIERS SECOURS À UNE VICTIME DE LA Foudre



Les victimes de la foudre ne sont pas conductrices de charge électrique et peuvent être manipulées sans risque.

- **COMPOSER LE 911** : une personne frappée par la foudre nécessite des soins médicaux immédiats.
- **ADMINISTRER LES PREMIERS SECOURS** : si la victime ne respire pas ou n'a pas de pouls, un sauveteur qualifié doit effectuer la réanimation cardiorespiratoire.



## INFORMEZ-VOUS

Suivez les prévisions météorologiques et informez-vous des avertissements en vigueur, par exemple sur Météo Média ou sur le site d'Environnement Canada :

- [meteo.gc.ca/warnings/index\\_f.html?prov=sqc](http://meteo.gc.ca/warnings/index_f.html?prov=sqc)
- [meteo.gc.ca/lightning/index\\_f.html?id=QUE](http://meteo.gc.ca/lightning/index_f.html?id=QUE)

Pendant un orage, une personne n'est nulle part en sécurité à l'extérieur.  
Quand le tonnerre gronde, trouver rapidement un abri sûr!



**agricarières**

Comité sectoriel de main-d'œuvre de la  
production agricole



**POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR**

*L'Union des producteurs agricoles*

Maison de l'UPA  
555, boul. Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
Tél. : 450 679-0540  
[agricarrieres.qc.ca](http://agricarrieres.qc.ca) / [santesecurite.upa.qc.ca](http://santesecurite.upa.qc.ca)

